



Stratégie métropolitaine de développement économique et d'attractivité

Document de travail – 16 mai 2022

Le document ci-après est un document de travail permettant aux acteurs participants à la concertation sur la définition de la stratégie métropolitaine de développement économique et d'attractivité de prendre connaissance des objectifs définis collectivement, ainsi que des actions actuellement à l'étude qui feront l'objet d'un travail de priorisation lors du 3^e temps de consultation, le 19 Mai prochain. Cette liste d'actions n'est ni exhaustive, ni définitive, et constitue une simple étape de travail.

INTRODUCTION

Outre les objectifs et actions listés ci-après, le document stratégique final présentera en introduction la démarche de concertation mise en œuvre, les chiffres clés et le portrait économique du territoire, et les éléments de cadrage politique initial proposés.

Ces éléments, encore en cours de rédaction, ne sont pas présentés ici.

La démarche engagée vise à répondre identifier les acteurs économique du territoire les modalités d'action permettant de répondre à la question suivante :

« Comment assurer ensemble la dynamique économique et l'attractivité de notre territoire en intégrant les nouveaux modèles des transitions écologique, énergétique, numérique et sociétale ? »

Le travail de concertation s'est structuré autour :

- De 9 filières productives et résidentielles
- De 4 axes stratégiques :
 - Un territoire d'innovation sociale, environnementale et technologique
 - Un territoire d'emplois durables et d'attractivité des talents
 - Un territoire résilient, qui accompagne la transformation des modèles et pratiques des acteurs économiques face aux transitions
 - Un territoire productif, qui favorise les aménagements durables en réponse aux besoins des acteurs économiques

NEUF FILIERES PRODUCTIVES ET RESIDENTIELLES DYNAMIQUES

L'économie métropolitaine repose notamment sur 9 filières productives et résidentielles principales qui nourrissent le territoire. La stratégie rappellera leurs périmètres et enjeux, ainsi que les principales modalités d'intervention les concernant développées dans le cadre des 4 axes stratégiques posés pour le territoire. Ces éléments, encore en cours de rédaction, ne sont pas présentés ici.

Pour rappel, ces 9 filières sont :

- La microélectronique et numérique
- Les énergies renouvelables
- La santé
- La chimie et l'environnement
- La mécanique et la métallurgie
- Le tourisme et les activités de pleine nature
- Le commerce
- Le BTP
- L'agriculture et la forêt

AXE STRATEGIQUE 1

UN TERRITOIRE D'INNOVATION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET TECHNOLOGIQUE

Le territoire grenoblois trouve une part importante de sa dynamique économique et de son attractivité dans sa capacité, depuis près de 200 ans, à être pionnier en matière d'innovations tant technologiques que sociétales. Ces innovations lui ont ainsi permis de maintenir ses activités productives, adaptant ses modèles et secteurs de production au fil de l'histoire, et ce malgré la désindustrialisation de la France. Face au changement climatique et à l'épuisement des ressources, le soutien à ces capacités d'innovation, et par la même de résilience, constitue donc un axe d'intervention majeur de la stratégie métropolitaine de développement économique et d'attractivité.

Dans ce cadre, la stratégie métropolitaine entend ainsi se structurer autour de trois objectifs :

1.1. Soutenir les filières et innovations favorisant la décarbonation et la réduction des consommations de matières premières

Il s'agira à la fois d'accompagner les filières du territoire qui sont indispensables pour la mise en œuvre de la transition énergétique, et de soutenir les autres filières dans leur prise en compte de cet objectif, avec une attention particulière pour les filières et innovations permettant de développer ou renforcer des boucles d'économie circulaire.

➤ **Actions :**

- Soutenir les filières de l'énergie, de la chimie/environnement, du numérique, de la mécanique/métallurgie, et du BTP, indispensables à la décarbonation de l'économie, à la captation ou la valorisation de CO2 coproduit, et à la réduction des consommations de matières premières (animation, financements, valorisation sur des salons...)
- Accompagner la relocalisation d'une chaîne d'approvisionnement en silicium au bénéfice des filières énergie et numérique du territoire
- Accompagner les filières de recyclage et réemploi, notamment sur la valorisation des cartons et des textiles.
- Soutenir en priorité les innovations des autres filières phares du territoire (santé, outdoor, BTP, commerce, tourisme...) qui intègrent des objectifs de décarbonation et limitation des consommations de matières premières
- Renforcer les liens entre acteurs économiques et laboratoires (projets collaboratifs, réseaux, événements...)
- Faciliter l'expérimentation locale d'innovations contribuant à la décarbonation de l'économie, à la captation ou la valorisation de CO2 coproduit, et à la réduction des consommations de matières premières (accès aux données, aux infrastructures, aux personnels, dans le cadre notamment des politiques publiques métropolitaines)
- Définir une stratégie et un plan d'action de soutien à l'économie circulaire (priorisation des filières cibles à accompagner, animation, expérimentation, financements)
- Favoriser un accès plus rapide des innovations au marché, par le soutien à l'achat local (réseaux, événement B2B, précommandes, etc.)

1.2. Promouvoir les innovations sociales

L'innovation ne se limite pas au champ technologique mais peut également œuvrer pour le développement d'un territoire à travers de nouvelles formes d'organisation des acteurs et des modèles économiques ou sociaux. La stratégie métropolitaine vise donc aussi à soutenir les innovations sociales, en accompagnant notamment les projets et écosystèmes de l'économie sociale et solidaire, et plus largement les innovations tenant compte des besoins de publics spécifiques (jeunes, souffrant de handicap, en insertion, etc.), facilitant l'intégration sociale de tous, ou contribuant à l'engagement citoyen.

➤ **Actions :**

- Soutenir l'animation et le fonctionnement des outils, dispositifs et acteurs structurants de l'économie sociale et solidaire locale
- Animer un collectif d'accompagnateurs autour de l'éco-innovation et de l'innovation sociale (en lien avec le label French Impact)
- Recenser, valoriser, communiquer et privilégier les initiatives existantes (GIE, entreprises adaptées, SCOP, SCIC, etc.)
- Sensibiliser les structures accompagnant la création d'activités aux nouveaux modèles d'entreprises et de management (SCIC, SCOP, etc.)
- Organiser des échanges sur l'innovation sociétale entre différentes structures qui n'ont pas les mêmes approches pour faire collaborer des mondes différents
- Accompagner la création d'espaces d'expression et de proposition des salariés dans et entre les entreprises (notamment par le biais du numérique)
- Mettre en place une convention citoyenne pour l'innovation sociale (état des lieux et propositions)
- Mettre en place un Appel à Projets sur l'expérimentation des innovations sociales (nouveaux produits et services)
- Accompagner le développement au sein des entreprises de crédit-temps permettant l'engagement des salariés sur des actions sociales et citoyennes
- Proposer une ingénierie financière adaptée aux besoins des structures de l'ESS (cf. participation à des fonds d'investissements locaux...)

1.3. S'afficher comme laboratoire d'innovation face aux transitions pour renforcer l'attractivité du territoire :

Il s'agira de valoriser l'écosystème d'innovation métropolitain et ses nombreuses pépites, en France comme à l'étranger, pour soutenir leur développement et accroître l'attractivité du territoire, et renforcer en retour l'attractivité du territoire, en partenariat notamment avec les territoires voisins de la Métropole, sous la marque Grenoble Alpes.

➤ **Actions :**

- Mettre en avant l'écosystème d'éco-innovation et d'innovation sociale du territoire (au sein des réseaux nationaux et internationaux, lors de salons, dans la communication territoriale...)

- Mettre en avant les entreprises locales porteuses d'innovations éco-responsables ou sociales, notamment les TPE/PME (au sein des réseaux nationaux et internationaux, lors de salons, dans la communication territoriale...)
- Organiser des salons ou voyages d'investisseurs pour faire découvrir l'écosystème et le territoire Grenoble Alpes (Forum 5i, etc.)
- Mettre en place des "learning expeditions" entre entreprises pour partager les modèles

AXE STRATEGIQUE 2

UN TERRITOIRE D'EMPLOIS DURABLES ET D'ATTRACTIVITE DES TALENTS

Dans un contexte de dynamique d'emploi très positive, le territoire métropolitain fait face à deux difficultés contradictoires : la multiplication de métiers en tensions à tous niveaux de qualification pour lesquels les entreprises peinent à recruter, et l'accroissement du nombre de personnes durablement éloignées de l'emploi. Cette situation résulte tout autant d'une méconnaissance des métiers en tension par certains demandeurs d'emploi, que des préjugés de certains employeurs vis-à-vis des chômeurs de longue durée, et bien sûr des écarts existants entre les compétences recherchées par les employeurs et celles disponibles sur le territoire.

Pour répondre à ces enjeux, la stratégie métropolitaine se structure autour de trois objectifs:

2.1 Accompagner le retour à l'emploi des plus vulnérables

Les Missions Locales et Maisons de l'Emploi gérées par Grenoble-Alpes Métropole orientent déjà ces personnes vers les métiers qui recrutent et font la promotion des formations et dispositifs (alternance, apprentissage) leur permettant d'accéder à l'emploi. Il s'agira aussi, en complément, de revaloriser ces profils auprès des employeurs et de sensibiliser ces derniers à des formes alternatives de recrutement, qui peuvent répondre à leurs besoins actuels, tout comme à des enjeux sociétaux d'insertion importants pour le territoire.

2.1.1 Proposer des actions de formation et d'insertion adaptées à la spécificité des publics (jeunes, personnes en situation de handicap, sorties de prison, chômeurs longue durée...)

➤ Actions :

- Accompagner les jeunes vers l'emploi très en amont (scolarité, soutien aux familles)
- Accompagner au retour à l'emploi par les associations d'insertion
- Orienter les personnes en recherche d'emploi vers les secteurs qui recrutent et les formations qui y mènent
- Développer et promouvoir des formations en lien avec les métiers des transitions (expertise sur les rénovations énergétiques, la réparation, etc.)
- Développer le tutorat/mentorat entre les seniors et les chômeurs de longue durée
- Développer des initiatives du type "entrepreneurs dans la ville"
- Etendre l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur »
- Développer des tiers-lieux de proximité et dans les zones d'activités à destination des personnes éloignées de l'emploi
- Accompagner l'accès aux mobilités pour permettre aux personnes en insertion de se rendre sur leur lieu de travail (accès au permis, aux véhicules, transports en commun à la demande sur les horaires décalés...)

2.1.2 Revaloriser l'image des personnes peu ou non qualifiées

➤ **Actions :**

- Permettre le partage des référentiels entre entreprises et structures d'accompagnement à l'emploi
- Créer des opportunités de rencontres entre chefs d'entreprises/recruteurs et demandeurs d'emploi (speed-dating, visites de sites, activités communes, etc.)
- Identifier des tuteurs dans les entreprises et les former à l'accueil de personnes éloignées de l'emploi

2.2. Accompagner les recruteurs sur les métiers en tension

De nombreux métiers sont actuellement en tension sur le territoire (environ 13 000 offres non pourvues) pour diverses raisons (manque d'attractivité, accroissements soudain d'activité, nouveaux métiers pour lesquels aucune formation n'existe...). Outre les actions engagées sur la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers ces métiers, il s'agit donc de travailler avec les recruteurs sur une meilleure connaissance de leurs besoins ; une plus grande synergie entre eux et les acteurs de l'enseignement ; la promotion des métiers peu connus ou déclassés ; et une amélioration de la lisibilité de l'offre d'accompagnement qui leur est proposée.

2.2.1 Mieux connaître l'offre et la demande d'emploi, et faire connaître l'offre d'accompagnement du territoire

➤ **Actions :**

- Faire un diagnostic des métiers en tension et de l'offre de formation disponible, et mettre en œuvre les actions adaptées (adaptation des formations, orientation vers les métiers en tensions...) → mise en place d'une Gestion prévisionnelle des emplois et compétences territorialisée
- Déployer un réseau de professionnels dédiés à l'accompagnement des TPE-PME dans leur processus de recrutement et leurs besoins de formation

2.2.2 Promouvoir les métiers peu connus et/ou déclassés dès le plus jeune âge

➤ **Actions :**

- Développer les journées portes-ouvertes dans les entreprises à destination des collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi, etc.
- Développer des actions grand public de mise en valeur des métiers, comme « la course des garçons cafés »
- Communiquer sur les 50 métiers qui recrutent et les futurs métiers amenés à recruter
- Développer des temps d'échanges entre les services de l'emploi et les organisations professionnelles pour casser les préjugés et développer des stratégies ensemble (ex : CHR et Pôle emploi)
- Former les recruteurs sur l'attractivité et la promotion de leur métier
- Organiser des événements tels que le Forum pour l'emploi des transitions (en juin 2022)

2.1.3 Soutenir l'alternance, l'apprentissage et les nouveaux schémas de recrutement et formation

➤ **Actions :**

- Favoriser le développement de l'apprentissage et du compagnonnage
- Allonger les contrats de professionnalisation (1 an) et la durée des stages avec un accompagnement permettant une meilleure intégration dans l'entreprise
- Accompagner le développement de centres de formation/d'apprentissage internes aux entreprises, à partir d'un diagnostic des besoins
- Aider les entreprises à mutualiser des actions de recrutement

2.3. Attirer les profils insuffisamment disponibles localement

Certains secteurs d'activité en forte croissance entraînent un besoin de recrutement auquel le vivier local ne peut répondre, malgré l'importance de l'offre de formation métropolitaine et le travail de rapprochement entre recruteurs et demandeurs d'emploi. Il s'agit notamment de profils « senior » très qualifiés, souvent internationaux et accompagnés de leur famille, qu'il convient donc d'attirer sur le territoire. Face à ce besoin, un travail doit être engagé avec les recruteurs sur leur « marque employeur » (sens au travail, équilibre vie professionnelle et personnelle, télétravail...) et en proposant une offre de service de « territoire employeur » (promotion du territoire, accueil des nouveaux arrivants, etc.) et une amélioration de la qualité de vie locale (accessibilité, logement, culture, sports et loisirs, nature...).

2.3.1 Promouvoir l'image d'un territoire employeur

➤ **Actions :**

- Mettre en place un "office de tourisme de l'entreprise" pour valoriser les savoir-faire et les compétences recherchées
- Proposer un pack d'accompagnement pour les nouveaux collaborateurs des métiers en tension (accompagnement au déménagement, logement, accompagnement des conjoints, offre de services sur l'éducation, la santé...)
- Donner à voir le territoire et ses recruteurs sur les salons de promotion de la mobilité professionnelle et auprès des structures de formation hors métropole
- Renforcer l'attractivité des recruteurs locaux, par la valorisation de leur positionnement RSE, de leurs nouveaux métiers, du bien-être au travail, de leurs expertises, etc.
- Aider les entreprises à mutualiser une offre de services (mutualisation des CE, avantages, actions collectives, etc.) pour améliorer la qualité de vie au travail de leurs employés

2.3.2 Renforcer et valoriser la qualité de vie du territoire

➤ **Actions :**

- Mettre en avant l'attractivité du territoire dans les offres d'emploi
- Proposer du contenu visuel (photo, vidéo, reportages, etc.) pour mettre en avant le cadre de vie, le patrimoine, la vie culturelle et sportive, les valeurs (développement durable...) du territoire auprès des talents.
- Renforcer l'accessibilité du territoire (liaison Lyon-Grenoble, RER métropolitain).

AXE STRATEGIQUE 3

UN TERRITOIRE QUI ACCOMPAGNE LA TRANSFORMATION DES MODELES ET PRATIQUES DES ACTEURS ECONOMIQUES, FACE AUX TRANSITIONS

Que ce soit en raison des évolutions réglementaires, ou de leur impact sur leurs modèles économiques, les acteurs économiques ne peuvent plus ignorer les transitions environnementale, énergétique, numérique et sociétale. Il s'agit donc de les accompagner dans leur compréhension et leur mise en œuvre des transformations à venir.

Pour répondre à ces enjeux, la stratégie métropolitaine se structure autour de deux objectifs :

3.1. Accompagner les changements de pratiques des entreprises :

Si les acteurs économiques réalisent peu à peu la nécessité d'adapter leurs modèles aux transitions, peu sont au fait des réglementations et opportunités d'aides existantes. Pour mieux les accompagner, il s'agira donc de proposer des espaces d'information, de partage d'expériences et de mutualisations interentreprises ; d'accompagner le développement de circuits courts et d'économie circulaire ; de soutenir et valoriser les acteurs s'engageant dans des démarches de labellisation verte (cf. tourisme, restauration) ou de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ; et d'aider financièrement les diagnostics et investissements permettant l'évolution des modèles sur les secteurs clés comme les mobilités (plan de déplacement d'entreprise, transformation de flotte, ferroutage), l'amélioration énergétique, le développement des EnR, etc.

3.1.1. Sensibiliser, informer et former :

➤ Actions :

- Mettre en place une instance de coordination des acteurs de l'accompagnement des transitions proposant des outils de pilotage concrets (court terme)
- Développer des outils communs de communication sur les enjeux et dispositifs d'accompagnement existants (moyen terme)
- Créer un guichet unique de l'accompagnement aux transitions (long terme)
- Informer les acteurs économiques sur les évolutions réglementaires (ZFE, décret tertiaire, dispositifs liés à la loi climat, etc.), les sensibiliser aux enjeux de la RSE et mettre en avant les pratiques vertueuses d'acteurs publics et privés (événements, communication...)
- Faire connaître les méthodes de diagnostic, de mesure d'impacts environnementaux et de comptabilité environnementale au sein des entreprises

Des actions renforcées pour les TPE/PME :

Les TPE/PME ont plus de difficulté à prendre connaissance et à accéder aux dispositifs d'aide. Pour qu'elles y aient plus facilement accès, il est proposé de :

- Former des « ambassadeurs de la transition » pour relayer une information adaptée aux problématiques des TPE-PME
- Créer un guichet unique « accompagnement aux transitions » pour les démarches des commerçants/artisans, en préfiguration d'un guichet unique plus général
- Proposer des espaces de sensibilisation dédiés (webinaires entre autres) pour aider les TPE/PME dans leurs démarches (mise en place du covoiturage à l'échelle d'une ZA, mutualisations sur le dernier km via des vélo-cargo partagés, etc.)
- Adapter les aides (MurMur, Fonds Air Véhicules, etc.) aux profils d'entreprises (simplification administrative, aides financières supplémentaires, accompagnement des structures n'ayant pas de ressources techniques ou administratives internes)

- Mettre en place un label local « d'entreprise à impact », avec des critères environnementaux et sociétaux, valorisant les bonnes pratiques et/ou accompagner les acteurs économiques locaux dans l'obtention de labels verts/RSE (cf. clé verte dans l'hôtellerie/la restauration)

3.1.2. Accompagner les transformations des entreprises dans les domaines clés des transitions : transport, logistique, bâtiment, énergie, achats, alimentation, gestion des déchets, eau...

➤ Actions :

Transport / mobilité / logistique :

- Accompagner les entreprises sur la décarbonation de leur flotte de véhicules et celles de leurs prestataires, et le développement des bornes de recharge sur leurs sites (cf. Fonds Air Véhicules)
- Mettre en commun un système de fret électrique/ Hub de livraison pour les livraisons dans la métropole
- Développer des dépôts/espaces de stockage mutualisés entre entreprises, en périphérie, pour limiter les flux en centre-ville
- Inciter les entreprises à changer les motorisations de leurs véhicules professionnels VUL et PL (changement de véhicule, retrofit...)
- Favoriser les dessertes ferroviaires
- Adapter les ZFE en prenant en compte les évolutions technologiques
- Inciter les commerçants à mutualiser leurs livraisons et services logistiques
- Développer la logistique urbaine en vélo-cargo (subventions, accompagnement au changement et mise en réseau avec les autres acteurs économiques)

Bâtiments, énergie et eau

- Accompagner la construction de bâtiments tertiaires bioclimatiques
- Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments économiques (cf. Aides aux travaux des commerçants/artisans et MurMur TPE/PME : diagnostics, identification de prestataires de confiance et aides financières)
- Accompagner l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits et parkings des entreprises

Achats et alimentation locaux et responsables

- Accompagner l'accès à une offre alimentaire privilégiant l'agriculture locale et le bio dans la restauration collective publique et privée
- Renforcer le tri, l'approvisionnement local et/ou bio, et le développement d'une offre non/moins carnée dans les commerces, l'hôtellerie et la restauration (mutualisations, tarification incitative, structuration de filière, etc.)
- Accompagner le renouvellement des parcs informatiques avec des produits reconditionnés (structuration de la filière de reconditionnement, visibilité de l'offre...)
- Faire connaître l'offre des PME-TPE du territoire aux grands comptes et entre elles pour favoriser l'approvisionnement local

Gestion des déchets

- Renforcer le tri dans les commerces, l'hôtellerie et la restauration (mutualisations, tarification incitative, structuration de filière, etc.)
- Accompagner les commerçants et restaurateurs qui mettent en place des actions en faveur de la réduction des déchets (vracs, réduction des contenants à usage unique, consignes, etc.)

Transverse :

- Inciter les entreprises à soutenir et se rapprocher des associations locales pouvant les accompagner dans leurs démarches environnementales et créer des partenariats
- Mettre en valeur ces démarches de transformation par d'importantes campagnes de communication: affichages, communiqués, presse, etc.

3.2. Accompagner les changements de pratiques des consommateurs et des employés :

3.2.1 Sensibiliser, informer et former :

➤ **Actions :**

- Amplifier massivement les dispositifs de sensibilisation à la sobriété énergétique et aux pratiques durables de consommation auprès des habitants et employés (ateliers, fresques du climat, conversations carbones, groupes de travail inter-entreprises, CUBE 2020, challenges de sobriété énergétique, etc.)
- Développer des espaces d'échanges et de rencontres, au sein de l'entreprise et entre entreprises afin de faciliter les partages d'expériences et témoignages
- Créer des livrets d'accueil à destination des collaborateurs récapitulant les initiatives et bonnes pratiques.
- S'appuyer sur les corporations professionnelles pour former aux bons gestes
- Informer les consommateurs des produits issus de la production locale dans les commerces

3.2.2 Accompagner les changements de pratiques des consommateurs et employés dans les domaines clés des transitions : mobilité, alimentation, gestion des déchets, etc.

➤ **Actions :**

- Faciliter l'intermodalité douce (mettre les vélos dans les trains, les trams et les bus)
- Encourager les solutions de covoiturage pour les travailleurs, au sein de l'entreprise ou mutualisées en inter-entreprises
- Offrir des garages à vélo sécurisés et réserver des places de parking pour les covoitureurs
- Renforcer l'implantation de parkings relais et les infrastructures de mobilités douces pour accéder au centre-ville
- Proposer de la vaisselle réutilisable et/ou consignée aux salariés pour parvenir au zéro-déchets
- Soutenir et faire la promotion des structures existantes qui agissent dans le sens de ces transitions : consignes, livraison/logistique en vélo, etc.

AXE STRATEGIQUE 4

UN TERRITOIRE PRODUCTIF, QUI FAVORISE LES AMENAGEMENTS DURABLES EN REPONSE AUX BESOINS DES ACTEURS ECONOMIQUES

La résilience économique du territoire métropolitain est notamment due à la complémentarité entre son important tissu productif (industrie et services aux entreprises), son économie résidentielle (commerces, tourisme, BTP et services à la personne), des services publics conséquents (université, CEA, CHU, armée, collectivités...) et une forte présence de l'ESS. Pour préserver cette diversité, il convient d'être en capacité d'accueillir et de faire cohabiter des activités aux profils variés, dans un

contexte de contrainte foncière croissante (Zéro Artificialisation Nette) et de meilleure prise en compte des contraintes environnementales dans les projets d'aménagement et de mobilités.

Pour répondre à ces enjeux, la stratégie métropolitaine se structure autour de trois objectifs:

4.1. Maintenir une capacité d'accueil des activités productives

Pour poursuivre le développement des groupes industriels déjà présents sur le territoire, comme des nombreuses startups de la deeptech issues des centres de recherche grenoblois, tout en tenant compte des enjeux environnementaux et de maîtrise des consommations d'espaces, il s'agira de combiner les efforts des secteurs public et privé pour proposer une offre de foncier et d'immobilier productif adaptée, à travers notamment : la rénovation de certains espaces économiques vieillissants en quête de renouveau d'attractivité, la réhabilitation d'anciennes friches industrielles, la densification des zones d'activités, la compacité des bâtiments, et le développement d'une offre immobilière dédiée sur les phases de pré-industrialisation/industrialisation des startups.

➤ **Actions :**

- Définir une stratégie sur le foncier économique (état des lieux du foncier utilisé et disponible, calendrier cadencé des aménagements, qualité et densité des projets, compensations...)
- Donner aux entreprises une perspective claire et lisible de la réglementation sur le long terme et garantir un cadre stable.
- Accompagner les projets des opérateurs privés pour optimiser l'usage des espaces
- Améliorer la sécurisation des voiries, la qualité des espaces publics, et la densification des espaces sur les zones d'activité les plus anciennes pour les rendre plus attractives
- Développer une offre immobilière pour les phases de pré-industrialisation et d'industrialisation des startups

4.2. Soutenir des activités économiques diversifiées sur les centralités métropolitaines

La dynamique économique et l'attractivité du territoire métropolitain passent aussi par sa capacité à accueillir des activités économiques variées sur ses centres urbains (centre-ville de Grenoble, mais aussi autres centralités métropolitaines). Il s'agit d'y combiner logement, commerce, artisanat, espaces tertiaires et même laboratoires ou petite production de startups. La faible vacance de tous types de locaux économiques sur le centre-ville grenoblois démontre notamment son attractivité pour l'ensemble de ces activités. Une bonne accessibilité (RER métropolitain, transports en commun, mais aussi mobilités douces et offre logistique du dernier kilomètre), un soutien réaffirmé à la création d'activité, et des espaces publics de qualité devront être travaillés pour maintenir cette attractivité.

➤ **Actions :**

- Développer une foncière commerciale afin de racheter des pas de portes vacants pour redynamiser les espaces les moins actifs
- Renforcer dans le PLUI la mixité entre activités économiques et habitations sur différentes zones du territoire, et au sein des bâtiments (rez-de-chaussée économique, étage en habitat)
- Travailler avec les promoteurs sur l'occupation des rez-de-chaussée pour ne pas y implanter que des commerces (accueil de startups, d'activités tertiaires, d'artisanat)
- Faciliter l'accessibilité des activités notamment productives dans le centre-ville (accompagnement dans la reconversion des VUL ou PL, offre mutualisée en mobilité douce sur le dernier kilomètre, etc.)

- Définir une stratégie de développement et d'embellissement du Centre-Ville de Grenoble : quels objectifs d'usage (activités culturelles, commerce, restauration, flânerie...) ? quelles priorités (verdissage, embellissement, propreté, sécurité...) ?
- Développer les boutiques éphémères pour tester des offres commerciales, notamment de produits locaux (cf. Local République)
- Organiser des rencontres économiques éphémères (événements, marchés thématiques...) en centre-ville pour créer du lien
- Accompagner les commerces dans l'utilisation d'internet afin de gagner en compétitivité
- Accompagner la création et la reprise d'activités (aide aux structures d'accompagnement, contribution au fonds de prêts d'honneur...)

4.3. Promouvoir de nouvelles formes d'immobilier d'entreprise

Contraintes d'espace, contraintes environnementales et nouvelles attentes des salariés incitent à repenser notre immobilier d'entreprise. Pour en tenir compte, la stratégie métropolitaine prévoit de travailler avec les entreprises sur les opportunités de mutualisation de leurs locaux (tiers-lieux, espaces partagés...), et la qualité de ces bâtiments en termes de compacité, d'exemplarité énergétique, et de capacité à accueillir de la coactivité (tertiaire et productif). Il s'agira aussi d'accompagner les entreprises dans le renforcement et la mutualisation de l'offre de services à leurs salariés (AMAP, conciergerie, aides à la mobilité...).

4.3.1. Innover dans la programmation immobilière des zones économiques

➤ **Actions :**

- Favoriser la mutualisation des locaux et espaces de travail ou de production entre entreprises, notamment pour prendre en compte la généralisation du télétravail
- Développer une offre d'hôtels d'entreprises et de tiers lieux
- Développer l'occupation temporaire des espaces économiques en transition
- Accompagner les entreprises dans la réhabilitation du bâti existant pour réduire les besoins de foncier
- Accompagner les promoteurs dans le développement de projets permettant la coactivité (tertiaire, productif) et l'exemplarité environnementale (compacité, qualité énergétique)
- Faire connaître localement les entreprises offrant des solutions innovantes sur le territoire pour un immobilier plus performant et économe (secteur dit de la proptech)

4.3.2. Faire des espaces économiques des lieux de qualité de vie et de travail

➤ **Actions :**

- Désimpermeabiliser et végétaliser les zones économiques (transformer les sols pour en faire des puits de décarbonation)
- Accompagner les petites communes dans les travaux de voiries (modes doux)
- Renforcer l'offre de services des zones d'activités pour les rendre plus attractives (association d'entreprises, mobilités, offre de restauration, etc.)